

AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE DANS LE SUPERIEUR

Pour la rentrée scolaire 2019-2020, le Centre Communal d'Action Sociale de La Bâthie poursuit son action de solidarité en direction des familles par l'attribution d'une aide en fonction des revenus et du nombre d'enfants **scolarisés dans le supérieur**. **Cette aide sera réglée par virement administratif sur le compte de l'étudiant.**

Imposition sur le revenu 2017*	Montant de l'aide attribuée
Non Imposable	155 €
De 1 à 1000 €	125 €
De 1001 à 2 000 €	85 €

*En cas de non présentation des revenus, aucune aide ne sera attribuée.

Les dossiers sont à retirer au **CCAS de la Bâthie** ou sur le site www.labathie.fr à partir du **16 septembre 2019** et devront être retournés dûment complétés **entre le 16 septembre et le 30 novembre 2019** au secrétariat du CCAS uniquement.

CCAS de La Bâthie Résidence la Bailly 294, rue Jules Renard – Tél. : 04 79 31 08 08

AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE DANS LE SUPERIEUR

Pour la rentrée scolaire 2019-2020, le Centre Communal d'Action Sociale de La Bâthie poursuit son action de solidarité en direction des familles par l'attribution d'une aide en fonction des revenus et du nombre d'enfants **scolarisés dans le supérieur**. **Cette aide sera réglée par virement administratif sur le compte de l'étudiant.**

Imposition sur le revenu 2017*	Montant de l'aide attribuée
Non Imposable	155 €
De 1 à 1000 €	125 €
De 1001 à 2 000 €	85 €

*En cas de non présentation des revenus, aucune aide ne sera attribuée.

Les dossiers sont à retirer au **CCAS de la Bâthie** ou sur le site www.labathie.fr à partir du **16 septembre 2019** et devront être retournés dûment complétés **entre le 16 septembre et le 30 novembre 2019** au secrétariat du CCAS uniquement.

CCAS de La Bâthie Résidence la Bailly 294, rue Jules Renard – Tél. : 04 79 31 08 08